

Visualisation du dispositif

Renseignements



● AIDE POUR LE FINANCEMENT DES EVENEMENTS LOCAUX VISANT A PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE ET LES MÉTIERS - EVAA

Dernière modification : 2020-10-06 16:52:16 Service : HDF - Direction de l'Apprentissage

Type : Aide

Objectifs

Les projets financés devront participer directement ou en priorités à :

- L'information sur les métiers, les formations et les perspectives d'insertion professionnelle en valorisant la voie de l'apprentissage et de l'alternance, l'alternance étant dans ce cadre définie sur la base d'un contrat de travail.
- Promouvoir les aides (notamment régionales), les services et les dispositifs d'accompagnement des apprentis ainsi que le rapprochement des entreprises et des candidats à l'apprentissage et à l'alternance.

Bénéficiaires

- Toute personne morale de droit public (notamment collectivités territoriales et leurs groupements),
- Toute personne morale de droit privé (notamment associations, branches professionnelles, entreprises ...).

Montant ou forme de l'intervention

La subvention au titre du dispositif « Evènements pour la Valorisation de l'Apprentissage et de l'Alternance » - EVAA - pour accompagner les projets pourra s'élever jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable avec un montant minimum de subvention de 3 000 € par projet et un montant plafond de 10 000 € porté dans certains cas jusque 15 000 € par projet (pour un projet présentant plusieurs événements organisés en présentiel en Région HDF a minima sur 5 arrondissements différents).

Instruction, décision et suivi

Les projets devront être multi-partenariaux.

Les projets sont appréciés au regard d'un certain nombre de critères :

- s'inscrire dans la stratégie du document cadre « Ambition 2020 : l'Apprentissage et l'Alternance pour l'emploi dans les Hauts-de-France »,
- les événements devront être généralistes ou thématiques (ex : métiers en tension, filières, ...) et contribuer à l'intérêt général avec un rayonnement à l'échelle d'un arrondissement des Hauts-de-France,

- les moyens devront être adaptés à l'objectif cible qui seront appréciés notamment au niveau de son format (e-salon de l'alternance, rayonnement géographique etc.), de l'organisation (process participatif différencié des publics ...), des partenariats (visites de sites, ateliers, performance, job dating ...) et/ou des outils déployés (démonstrations, outils pratiques de mise en situation, casques virtuels, serious games, etc),
- présentant une diversité d'exposants, de participants avec des acteurs économiques et des acteurs institutionnels.

L'évènement devra être ouvert à tout public des Hauts-de-France.

L'évènement organisé en présentiel devra être réalisé sur le territoire des Hauts-de-France. Il pourra avoir une portée transfrontalière.

Types d'opérations non éligibles :

- Un projet organisé au bénéfice d'une seule structure / entreprise (ex : les Journées Portes Ouvertes des établissements de formations sont non éligibles au dispositif),
- Un projet ne valorisant que l'information sur les métiers, les formations et les perspectives d'insertions professionnelles et non la voie de l'alternance et de l'apprentissage.

Les dépenses éligibles pour les projets sont :

- Toutes les dépenses liées à la communication de l'évènement
- Toutes les dépenses inhérentes à l'opération (y compris achat ou location de matériel ...)
- Les prestations d'intervenants extérieurs

Les dépenses non éligibles sont :

- Les dépenses liées aux ressources humaines et aux frais de personnel,
- Les dons, valorisation en nature,
- Les frais de transport.

Informations pratiques

Une attention particulière sera portée aux projets présentant un caractère innovant, ainsi qu'au porteur de projet qui prendra un stagiaire, un apprenti ou un alternant au sein de sa structure.

L'Alternance est dans ce cadre définie sur la base d'un contrat de travail.

La demande de subvention régionale doit être saisie sur la plate-forme de gestion des dispositifs d'aides de la Région Hauts-de-France en se connectant à l'adresse suivante :

<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=EVA>

Les dossiers peuvent être déposés sur cette plate-forme durant toute l'année.

A voir aussi
Commentaire

**Contact Service Valorisation et Développement de l'Alternance et des Métiers -
Direction de l'Apprentissage et de l'Alternance :**

- **Béatrice Dheilly : 03 74 27 05 85**
- **Carole Boniface : 03 74 27 05 72**